



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 24 janvier 2018 20H30

Date de la convocation : 18 janvier 2018

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: APPERT Annie, ARNAL Stéphane, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc,

Absents excusés: BENOIT Monique, BOYAT Thierry, COULON Arnaud, ROHRBACH Daniel, BOYAT Marie Eve, DURUPT Nadège

Pouvoirs : Arnaud COULON a donné pouvoir à Stéphanie BERNARD, Daniel ROHRBACH a donné pouvoir à Agnès CATHERIN, Monique BENOIT a donné pouvoir à Annie APPERT

Président de séance : LARDET Denis.

Secrétaire de séance : BERNARD Stéphanie.

✎ **Procès-verbal de la séance du 06 décembre 2017** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec quinze voix pour et une abstention d'une personne alors absente le 06/12/2017.

1) Ouverture anticipée de crédits en section Investissement 2018 des budgets primitif communal et assainissement

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'il faut ouvrir dès maintenant des crédits d'investissement au budget primitif de la commune 2018 ainsi qu'au budget assainissement 2018

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'article L.1612-1 du CGCT donnant la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours ;

Considérant, pour le budget primitif communal, que le Cabinet Chambaud a été mandaté pour le lancement de l'opération relative à la construction d'un restaurant scolaire et que cette opération porte sur le budget primitif;

Considérant, pour le budget assainissement, que le Cabinet Merlin, les entreprises Polen's SAS, Giroud Garampon SAS, Somec SA, et Brunet TP ont été mandatées pour les travaux de réhabilitation du réseau eaux usées et de suppression des intrusions d'eaux claires parasites du secteur des Pinoux.

Considérant que les factures de ces travaux risquent d'arriver avant le vote définitif du budget;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les ouvertures de crédits d'investissement suivantes au budget primitif communal 2018 et s'engage à inscrire au budget primitif les recettes correspondantes :

| Article | Opération | Montant |
|---------|---------------------------|------------------|
| 2313 | 177 – Restaurant Scolaire | 202 549.00 Euros |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les ouvertures de crédits d'investissement suivantes au budget assainissement 2018 et s'engage à inscrire au budget assainissement les recettes correspondantes :

| Article | Opération | Montant |
|---------|--------------|------------------|
| 2158 | 26 – Réseaux | 112 647.00 Euros |

2) Construction d'un restaurant scolaire : demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, de la DETR, des subventions régionales et départementales

M. le maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 10 octobre 2017, le cabinet CHAMBAUD Architectes a été choisi comme maître d'œuvre pour la construction du nouveau restaurant scolaire.

Ce projet pourrait bénéficier de subventions, notamment la DETR pour laquelle le dossier est à déposer avant le 31 janvier 2018. Le solde sera financé par autofinancement. Le Cabinet Chambaud Architectes a déposé un A.P.D. qui nous permet d'avoir une estimation financière du projet.

Le plan de financement est donc le suivant :

| DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------------------|--|
| . travaux : 526 211.18 € H.T. | D.E.T.R. : 80 000.00 €* Région : 25 000.00 €* Département : 78 931.67 €* Autofinancement : 407 089.51 € |
| . Maitrise d'œuvre : 54 000 € H.T. | |
| . Bureau de contrôle : 3 800 € H.T. | |
| . S.P.S : 3 310 € H.T. | |
| . Etude de sol : 1 550 € H.T. | |
| . Géomètre : 2 150 € H.T. | |
| | TOTAL : 591 021.18 € H.T. |
| TOTAL : 591 021.18 H.T. | *simple évaluation aucune attribution n'a été validée |

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le plan de financement prévisionnel de l'opération, ci-dessus et autorise M. le Maire à demander toute subvention possible et à signer tous les documents afférents.

3) Cheminement piétonnier doux route de Chevroux : demande de subvention au titre de la DETR,

M. le maire explique au conseil que la commune a pour projet la réalisation d'un cheminement piéton, en agglomération, le long de la route départementale N°1 (1 860 véhicules jours). Le dit cheminement permettra aux habitants, de l'est de la commune, de se rendre aux écoles et aux commerces du cœur village en toute sécurité. A l'heure actuelle, la route est bordée de fossés et de talus enherbés. Le chemin piéton réalisé en revêtement dur, aura une largeur de 1m50, il sera séparé de la RD1 par une bande enherbée de 1m50 de largeur afin d'y garantir la sécurité des usagers et permettra de rejoindre un maillage piéton déjà existant. L'objectif de cet investissement est de proposer aux riverains un mode de déplacement doux, sécurisé et de faire changer les pratiques de déplacement en laissant la voiture au garage pour de si petites distances. La commune a pris contact avec la direction des routes afin de signer une convention avec le département.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de la D.E.T.R. Le solde sera financé par autofinancement. Les travaux pourraient débuter en 2018 sous réserve de l'attribution de la D.E.T.R. Le plan de financement est le suivant :

| DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|----------------------------|
| . travaux : 33 269 € H.T. | D.E.T.R. : 16 634 € |
| | Autofinancement : 16 635 € |
| TOTAL : 33 269 € H.T. | TOTAL : 33 269 € H.T. |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le plan de financement prévisionnel de l'opération, ci-dessus et autorise M. le Maire à demander toute subvention possible et à signer tous les documents afférents.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission Voirie : (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN) : Un grand merci à Monique, Jacques, Christian, et Annie, bénévoles et aux agents municipaux qui ont enlevé les décorations de Noël. La Commune de Chavannes-sur-Reyssouze, a rendu les décorations de Noël que Manziat lui avait prêté à l'exception d'un pingouin qu'ils se sont fait subtiliser. Au niveau du fleurissement, les plantations sont en cours sur la RD933, de nouveaux arbustes vont être plantés à la place de la haie proche du dentiste, et les magnolias du monument aux morts ont été remplacés par des muriers platanes.

⇒ Commission assainissement/environnement : (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN) : Un devis pour la plantation de 20 peupliers prévus pour Chassagne va être demandé. Comme chaque année le nettoyage de la commune devrait avoir lieu le 10 mars prochain. Une intervention dans les écoles pourrait être programmée auparavant pour sensibiliser les enfants et leurs parents au problème et les inviter à participer à ce nettoyage. Concernant les travaux d'assainissement, une réunion de chantier sera fixée dans la première quinzaine de février afin de faire un point d'avancement. Rappeler aux entreprises qui effectuent les travaux de bien installer des panneaux de chantier.

La prairie a été nettoyée par le Conservatoire d'Espaces Naturels. Un contact sera pris afin d'organiser une journée avec les élèves des écoles primaires, mais aussi pour mettre en place une action tout public ainsi que de futures interventions. Le comptage des oiseaux de jardin est prévu ce week-end, idéal à faire avec les enfants.

Pour l'éclairage public, le SIEA a fait parvenir un bilan des coupures d'éclairage public sur la commune. On constate une baisse de 45% des consommations, soit une diminution de 6432 Euros pour l'année 2017. Une réflexion sur les horaires est à prévoir.

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) : Une réflexion a été engagée sur les différents supports de communication de la commune (bulletin municipal, manziat infos, livret des associations, site internet, facebook..) dans le but de faire des économies et de redonner un axe à chaque support de communication. Une enquête auprès des administrés sera faite dans le prochain Manziat Infos.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH) : Le conseil extraordinaire d'école s'est réuni le 7 décembre pour délibérer sur le maintien des TAP. Un

bilan a été dressé duquel il ressort que c'est une organisation qui ne convient pas à tous les enfants, et qu'il n'y a pas d'allègement de la charge de travail. Sur les 6 enseignants, 5 se sont prononcés en faveur du retour à la semaine de quatre jours et 1 contre, les 6 parents délégués ont voté pour le retour à quatre jours, le DDEN présent s'est abstenu. Un courrier signé par M. le maire et le directeur de l'école publique a été adressé à l'inspection pour annoncer le retour de la semaine à quatre jours pour la rentrée 2018.

Le 16 janvier 2018, M. le maire et A. CATHERIN se sont rendus à l'assemblée générale des Amis du Patrimoine. Le président a fait part de son souhait de quitter la présidence. 3 commissions sont créées par cette association : marche et découvertes / vie municipale / maraichage et Val de Saône (pour laquelle un film est prévu sur le thème du maraichage). Une exposition sur les maires de Manziat depuis 1794 sera organisée dans les locaux de la mairie. Cette année 2018 marquera le centenaire du 11 novembre, et M. le maire a demandé à l'association de présenter une exposition en salle nord de la salle des fêtes sur le thème des poilus. M. le maire précise que c'est une date importante et invite chacun des élus à apporter sa contribution sur l'organisation de cette cérémonie.

Le 19 janvier 2018, M. le maire et A. Catherin se sont rendus à l'assemblée générale des sapeurs-pompiers. Le 21 avril 2018, ces derniers organisent un parcours sportif sur la commune, suivi d'un repas. Tous les habitants de Manziat sont invités à participer à cette journée et soutenir nos pompiers. Cette année encore, sur les 87 interventions au bip, les pompiers se sont mobilisés à 100% et n'ont jamais failli à leurs engagements en effectuant les 87 sorties.

A. Catherin remercie les élus pour leur mobilisation et leur aide dans l'organisation du spectacle « le loto à la con ». Les comédiens étaient très satisfaits et ont adressé un message de remerciements à la commune dont elle donne lecture.

Une rencontre avec les conscrits (19 ans) et leurs parents aura lieu en mairie le vendredi 26 janvier.

⇒ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH): La commission examinera prochainement en détail le dossier relatif à la construction du restaurant scolaire qui a fait l'objet d'un A.P.D. déposé dernièrement pour les demandes de subventions objet du point 2 du présent conseil.

⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT): D. Catherin dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme. Il rappelle que le 25 janvier 2018 la communauté de communes Bresse et Saône organise pour l'ensemble des communes membres, sur la commune de Manziat une réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Au niveau administratif depuis le 01 janvier 2018, un fichier commun a été créé afin d'enregistrer toutes les demandes d'urbanisme (déclarations préalables, permis, certificats.....) permettant ainsi un suivi de toutes les démarches qui peuvent être attachées à chaque dossier.

Questions diverses

M. le maire demande si quelques élus veulent bien l'accompagner à la MARPA ce samedi 27 janvier à 15h30 afin de participer à un moment de convivialité avec les résidents.

Le docteur Bornarel est parti en retraite et a été remplacé par le docteur Signol, Mme Bornarel prendra sa retraite également prochainement : un remplaçant semble annoncé.

La commune verra également l'arrivée d'un kinésithérapeute au cours du second trimestre de l'année 2018.

Le 19 décembre les D.D.E.N. qui ont visité l'école dans le cadre de leurs missions ont rendu leurs conclusions dans un rapport félicitant la qualité de l'entretien des infrastructures.

Le terrain principal de football a été homologué par la commission départementale des terrains et installations sportives du district de l'Ain de Football.

Au prochain conseil municipal, les élus débattront sur le rapport rendu par la cour régionale des comptes concernant la Communauté de Communes Bresse et Saône (le document leur sera adressé par mél au préalable).

Notre ATSEM S. SERAUT, après un an de mi-temps thérapeutique, a repris son poste avec des restrictions pour certaines de ses missions. Afin de pallier à la continuité du service public, ces dernières sont effectuées par S. SIMON qui a accepté une augmentation de son nombre d'heures jusqu'au départ à la retraite de S. Seraut début avril. Afin d'effectuer un temps complet, S. Seraut effectue du travail administratif en mairie.

G. Broyer a été nommé stagiaire sur le poste d'adjoint technique le 01 janvier 2018.

Afin de pallier à l'absence d'un de nos agents en congés maternité, une réorganisation des services a été faite avec une répartition de ses missions sur les agents présents et une modification des horaires de la mairie. A compter du 5 février La mairie sera ouverte : le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le mardi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, fermeture le jeudi, et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

M. le maire donne lecture d'un courrier de l'Agence de l'eau qui fait part d'un refus suite à une demande de subvention faite par la commune pour des futurs travaux d'assainissement dans la continuité de ceux actuels Route des Pinoux, justifiant ce refus par la ponction faite par l'état sur son budget. M. le maire s'interroge sur le financement des futurs travaux.

A. Appert demande à ce que tous les méls qui sont adressés aux conseillers municipaux soient en copie cachée afin d'éviter les piratages éventuels.

Suite à la question faite par un administré à J. Laurent, la commune fait part de son refus de poser un lampadaire supplémentaire, l'idée générale étant de réduire le coup de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

L. Voisin se rendra à deux réunions SPANC et Assainissement organisée par la communauté de communes Bresse et Saône.

(Séance levée à 23h00)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,